

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS138/6
27 mars 2000

(00-1235)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS - IMPOSITION DE DROITS COMPENSATEURS SUR CERTAINS PRODUITS EN ACIER AU CARBONE, PLOMB ET BISMUTH LAMINÉS À CHAUD ORIGINAIRES DU ROYAUME-UNI

Communication de l'Organe d'appel

La notification ci-après, datée du 23 mars 2000, adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

Je vous adresse la présente communication conformément à l'article 17:5 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* qui prévoit qu'en règle générale l'Organe d'appel distribuera son rapport dans les 60 jours suivant la date à laquelle l'appelant a notifié à l'Organe de règlement des différends sa décision de faire appel. L'article 17:5 dispose en outre que, lorsque l'Organe d'appel estimera qu'il ne peut pas présenter son rapport dans les 60 jours, il informera l'ORD par écrit des raisons de ce retard et lui indiquera dans quel délai il estime pouvoir présenter son rapport.

Les États-Unis ont notifié le 27 janvier 2000 à l'Organe de règlement des différends leur décision de faire appel de certaines questions de droit couvertes par le rapport du Groupe spécial et de certaines interprétations du droit données par celui-ci, de sorte que le délai de 60 jours vient à expiration le lundi 27 mars 2000. En raison, en partie, du décès tragique et inopiné de M. Christopher Beeby, membre de la section chargée de cet appel, l'Organe d'appel ne sera pas en mesure de distribuer son rapport pour le 27 mars 2000. L'article 17:5 du *Mémoire d'accord* prévoit que la procédure d'examen en appel ne dépassera pas 90 jours. Cependant, vu les circonstances extraordinaires entourant cet appel, les participants - les États-Unis et les Communautés européennes - ont accepté de prolonger le délai de 90 jours de deux semaines. Dans ces conditions, nous estimons que le rapport de l'Organe d'appel concernant cet appel sera distribué aux Membres de l'OMC le mercredi 10 mai 2000 au plus tard.
